

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Madame, votre question me permet de faire le point sur cet enjeu. D'abord, je vous confirme les paiements d'un montant global de 6,4 millions d'euros d'arriérés dans le remboursement de frais de transport ont eu lieu en septembre et en décembre 2017, en plus des six millions prévus pour ces dépenses. C'était un point important. Je suis contente que nous ayons pu régler ce problème. Pour des raisons d'organisation administrative, les opérations d'encodage des remboursements sont dissociées des paiements proprement dits. Cela s'opère donc en deux étapes. Suite à des soucis de personnel dans le service concerné, les encodages en 2017 n'ont pas pu être tous entièrement finalisés. J'ai donc demandé des précisions à l'administration. À ce jour, je peux, en tout cas, vous informer que les paiements relatifs à la période allant de janvier au début mai 2016 seront effectués dans les prochains jours. Comme vous avez raison de le souligner, après avoir résorbé l'ensemble de l'arriéré, nous nous rendrons compte de l'enjeu et des montants à rembourser cette année. Nous devons donc avoir une discussion lors de l'ajustement budgétaire. Je ne dispose pas encore de la somme exacte. La somme n'est plus aussi importante, puisque nous avons résorbé le retard, mais nous devons tout de même prévoir un montant à cet effet dans le budget ajusté. Nous en sommes conscients.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – L'encodage est un mal endémique de cette administration, quels que soient les départements. Que ce soit en matière de statistiques, dans le cas présent de dépenses de transport, de carrières des enseignants ou pour le reste, nous avons des problèmes d'encodage à tous les étages de la Fédération Wallonie-Bruxelles. J'interpellerai M. Flahaut pour lui faire part de mon inquiétude. Cette situation est incompréhensible quand nous savons que cette administration recrute à tour de bras depuis dix ans sous prétexte de résorber des retards. Nous avons également dû externaliser une partie de l'encodage. J'ai entendu dire que la moitié de l'administration se balade au City2 pendant la journée, qu'un audit de l'administration a été fait et qu'il est catastrophique. Je crois qu'il est plus que temps de remettre de l'ordre dans l'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles. J'avais cru comprendre que la seule réponse que vous pouviez me donner était un montant à inscrire dans l'ajustement budgétaire. Nous verrons donc vers la fin du mois de juin quelle a été l'évaluation de la totalité de la somme. Mais elle ne sera possible que si l'administration est capable d'encoder toutes les créances.

2.4 *Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Rapport d'études menées par*

Jean-Michel Saive, expert à la Cellule "École et société", dans le domaine du sport à l'école»

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Madame la Ministre, Jean-Michel Saive, votre nouvel expert et ancien pongiste, participe à une tournée des établissements scolaires pour évoquer la problématique du sport à l'école et établir un rapport sur l'option «Sport-études» et les dispenses accordées aux jeunes sportifs.

Pouvez-vous nous fournir quelques précisions sur l'analyse réalisée et les projets envisagés? Une étude est-elle menée sur la formation des entraîneurs dans les différentes disciplines de cette section «Sport-études»? Dans quelle mesure les autres ministres chargés des questions relatives au sport et aux infrastructures sportives – le ministre Madrane et les ministres régionaux – sont-ils concernés par ce sujet? M. Saive les a-t-il également contactés pour obtenir leur avis?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Pour rappel, M. Saive collabore avec mon cabinet en tant qu'expert à 1/10^e temps. Sa mission porte sur trois volets. Le premier volet consiste à visiter les établissements de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui scolarisent des élèves reconnus par le ministre des Sports en tant qu'espoirs sportifs, sportifs de haut niveau ou partenaires d'entraînement (les trois «statuts sportifs»). Le deuxième volet porte sur l'évaluation de la mise en place d'aménagements adoptés au profit de ces élèves et plus particulièrement la possibilité de remplacer le cours d'éducation physique de la formation commune et/ou plusieurs options par des périodes d'entraînement sportif. Le troisième volet vise à proposer au gouvernement des orientations pour améliorer le mécanisme actuel.

Il s'agit donc d'une forme d'état des lieux, d'évaluation, visant à nous proposer des recommandations. Cette mission n'a pas pour but d'établir un rapport sur la section «Sport-études» ou sur la formation des entraîneurs dans les différentes disciplines de cette option.

Les visites de M. Saive ont mis en évidence le fait que l'approche de l'école à propos des espaces sportifs constitue un paramètre capital. Nous constatons que les aménagements horaires fonctionnent mieux dans les écoles qui accueillent un nombre important d'élèves sous «statut sportif» puisque ces dernières construisent des relations privilégiées avec les fédérations sportives. Par ailleurs, la communication entre tous les intervenants (école, Fédération, élèves, parents) constitue aussi un facteur important de réussite attribué à ce système.

À cet égard, une note d'orientation sera prochainement soumise à notre gouvernement avec des propositions d'amélioration du mécanisme actuel. Des réunions avec le cabinet du ministre Madrane et l'administration générale du Sport ont

été initiées et s'intensifieront dans les prochains mois. Elles portent sur les aménagements à apporter afin d'améliorer la pratique du sport de haut niveau et sur la nécessité de renforcer les activités sportives pour tous les élèves, notamment dans l'enseignement fondamental.

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie d'avoir précisé la nature de votre travail, qui concerne principalement les sportifs de haut niveau et les espoirs sportifs. Il s'agit donc maintenant de rédiger une note au gouvernement afin de donner les orientations du projet.

Vous avez évoqué le renforcement du cours de sport à l'école. Après cette mission liée à la section «Sport-études», une autre pourrait-elle vous être confiée? Pour rappel, nous avons déjà évoqué l'organisation de cette option en réunion de commission. À propos de la pertinence de la formation des entraîneurs, peut-être pourriez-vous interroger votre expert sur cette question. L'objectif serait de détecter de futurs espoirs sportifs dans la section «Sport-études». N'oublions cependant pas que le sport est essentiel pour tous et qu'il faut insister sur le lien logique sport – santé auprès des élèves de notre Fédération.

2.5 Question de Mme Mathilde Vandorpe à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Nos élèves et les écrans, quelle utilisation?»

Mme Mathilde Vandorpe (cdH). – Madame la Ministre, je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de voir le reportage d'«*Envoyé spécial*» de la semaine dernière sur les jeunes et les écrans et sur la manière dont sont créées les applications. Un dossier du Trends Tendances de la semaine passée était aussi consacré à ce sujet: le danger de l'exposition aux écrans, particulièrement chez les plus jeunes.

Je vous interrogeais voilà quinze jours sur l'outillage numérique dans les écoles, il me semble important d'associer les deux problématiques et d'avoir un débat sur cette stratégie numérique et l'utilisation des outils numériques en classe.

L'émission diffusée insistait sur les risques liés à une trop grande exposition aux écrans, que cela soit en termes de concentration, de comportement et de développement du cerveau. Elle abordait aussi la manière dont sont créés les applications et le système de dépendance que celles-ci engendrent par la libération de dopamine. Pour vous donner un exemple concret, à la maison les enfants font leurs devoirs dans leur chambre sans téléphone ni tablette. Mais souvent ils ont besoin d'y accéder parce que leur professeur a mis des exercices en ligne. On essaie de limiter la durée passée devant les écrans, mais il faut vivre avec son temps. De plus, dans les écoles qui utilisent

des outils numériques, nous avons vu que l'impact sur le travail des enfants pouvait être positif.

Cependant, des études récentes démontrent l'impact négatif des tablettes et smartphones sur les résultats scolaires des élèves. Un équilibre subtil doit donc être trouvé entre une utilisation pédagogique et les risques prouvés de l'exagération dans l'usage qui est fait de ces nouvelles technologies.

Madame la Ministre, dispose-t-on d'une étude suffisamment claire et exhaustive sur les risques et les avantages de l'utilisation de ces nouveaux outils technologiques à l'école? Quand on sait que les élèves passent au moins quatre heures par jour devant un écran, imaginez si on y ajoute les heures passées devant un écran à l'école.

Les réflexions en cours dans le cadre du Pacte prennent-elles bien en compte ces divers éléments? Il semble en effet que l'accumulation d'arguments récents démontre la nécessité d'une grande prudence à cet égard.

Prévoit-on, dans le cadre de l'éducation aux médias, une déconstruction des mécanismes rendant les jeunes «accros» aux écrans (codage et systèmes d'application) afin de leur permettre de s'en prémunir? En effet, ces applications font libérer une plus grande quantité de dopamine dans le cerveau pour les rendre dépendants (tout comme la drogue, le tabac...). J'estime qu'il faudrait une information et une sensibilisation à destination des parents et des élèves pour éviter ces pièges.

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Il est évident que les enfants et les jeunes évoluent aujourd'hui dans des environnements où les écrans et autres technologies numériques sont omniprésents. Les enfants accèdent d'ailleurs à un nombre croissant d'écrans en grandissant. Tant au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) qu'au niveau européen, les enquêtes confirment cette donnée que l'on pouvait déjà deviner intuitivement. Quels que soient la localisation géographique, le niveau d'étude des parents ou encore leurs revenus, presque tous les enfants sont en contact quotidien avec des écrans, comme l'ont clairement montré les études. Je précise d'emblée qu'il convient de distinguer, d'une part, l'usage individuel et, d'autre part, l'usage pédagogique encadré par des adultes, aussi bien à la maison que dans un contexte d'enseignement.

En ce qui concerne les études les plus récentes, l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) et le Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM) ont réalisé en 2015 une étude intitulée «Les enfants et les écrans: usages des enfants de zéro à six ans, représentations et attitudes de leurs parents et des professionnels de la petite enfance». Cette recherche a bien montré que les parents ne négligent pas les enjeux liés à l'usage des écrans par leurs enfants; la majorité